

INSCRIPTION - Date :

ENFANT :

date naissance :

Date d'entrée souhaitée :

Age de l'enfant à l'entrée :

Avez-vous la possibilité de différer la date d'entrée :

Si oui, de combien de temps :

Quels jours et quels horaires d'accueil souhaitez -vous pour votre enfant :

- jours présence réguliers :

- horaires présence réguliers :

- Si jours présence non réguliers

préciser nombre par semaine environ

A quelle moment votre planning sera disponible :

- Horaires présence non réguliers (précisez arrivée « au plus tôt » et départ « au plus tard ») :

1) **NOM** – Prénom du PERE :

2) **NOM** Prénom de la MERE :

3) Situation familiale du ou des parents : célibataire- mariés- pacsés-vie maritale- veuf ou veuve-séparé(e)- divorcé(e)

4) Nombre d'enfants à charge :

5) Adresse :

E-mail ou l'on peut vous joindre :

Téléphones :

6) Votre enfant bénéficie t'il actuellement d'un mode d'accueil :

Si oui, lequel :

Motif du changement souhaité :

7) Quel mode d'accueil choisissez- vous de préférence : collectif – familial

En cas de refus par la commission d'attribution des places, acceptez -vous une place dans le mode d'accueil que vous n'avez pas choisi en priorité : **oui - non**

En accueil familial, acceptez- vous la présence :

Chat : **oui - non** / chien : **oui – non**

8) **Situation professionnelle du père :**

Profession :

Dans quelle entreprise :

Dans quelle commune :

Situation professionnelle de la mère :

Profession :

Dans quelle entreprise :

Dans quelle commune :

9) En cas de maladie de votre enfant, avez-vous des solutions de garde :

Si oui, lesquelles :

COMPLEMENT D'INFORMATIONS :

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

Les demandes d'inscription sont examinées par la commission d'attribution qui se réunit en octobre et en avril, sur la base des renseignements fournis par les familles sur le formulaire d'inscription.

L'attribution des places est notifiée par écrit aux parents :

- Pour les rentrées de juillet à septembre, les réponses seront notifiées au plus tard le 30 mai.
- Pour les entrées de janvier/février, les réponses seront notifiées au plus tard le 15 novembre

Une fois l'attribution des places prononcée par la commission, toute modification des données fournies par les parents est susceptible d'entraîner une annulation de l'admission.

Les demandes d'admission ne pouvant être tributaires des dates de commission seront examinées par la responsable du service petite enfance, sous couvert de l'élue référente, et dans le respect des critères de priorité établis par la commission.

Critères de priorité concernant la famille :

1. Résidents Perrosiens
2. Enfant prioritaire (*enfant en situation de handicap, famille percevant les minimas sociaux, famille monoparentale, adoption, grossesse multiple, famille avec suivi éducatif*)
3. Parents travaillant sur Perros-Guirec
4. Fratrie présente dans l'établissement au moment de l'entrée de l'enfant
5. Date de préinscription

Limites liées à l'établissement d'accueil :

Nombre de places disponibles- Equilibre entre les différents âges

ATTENTION : Les enfants doivent impérativement avoir bénéficié des vaccinations obligatoires inscrites au calendrier vaccinal avant d'être admis.

A défaut, l'admission de l'enfant sera soumise à l'avis du médecin de crèche.